

Assurer votre bulldog continental : est-ce une bonne idée ?

Lorsque vous faites l'acquisition d'un chiot conti, il est recommandé de le déclarer à votre assureur. Il sera ainsi couvert dans le cadre de Responsabilité civile (RC), au même titre que tous les membres de la famille.

Si votre conti est à l'origine d'un dommage, comme si par exemple il renverse une personne, brise les lunettes d'un de vos invités ou bien est à l'origine d'un "problème" lors d'un déplacement, cette assurance permettra de faire face aux frais que vous devrez engager.

Le bulldog continental ne fait pas partie des chiens dits dangereux tels que définis par la loi de janvier 1999. Il n'y a normalement aucune raison pour que votre assureur refuse de le prendre en compte, voire vous réclame une surprime.

En revanche, la Responsabilité civile ne peut pas être utilisée en dehors des dommages que votre conti cause à autrui. C'est-à-dire que s'il s'en prend à votre propre canapé ou à votre propre paire de mocassins toute neuve, cela ne peut pas donner lieu à indemnisation.

De même, la RC ne prend pas en charge le remboursement des frais vétérinaires en cas d'accident ou de maladie. Il faut pour cela souscrire une assurance santé animale spécifique. Ce n'est pas obligatoire, mais peut être un excellent moyen de faire face à des dépenses parfois élevées et de pouvoir offrir à votre conti les meilleurs soins possibles. A une époque où gérer son budget est une priorité, cela n'est pas à négliger.

Il y a pléthore d'offres. Attention : les formules les moins chères ne sont pas les meilleures ! Faites attention aux plafonds, à la franchise, aux limites d'âge, à l'existence ou non d'un forfait prévention (une somme d'argent dont vous disposez tous les ans pour le financement de l'achat des produits de soins et d'entretien, les vaccins), etc.

Mieux vaut vous adresser à un spécialiste de l'assurance santé animale pour avoir la meilleure couverture et le moins de mauvaises surprises !

Une astuce !: Vous voulez tester une offre d'assurance santé animale offerte durant 3 mois, et ce sans engagement par la suite ? Rendez-vous sur l'offre SantéVet Start à l'adresse : <https://start.santevet.com>.

Non seulement votre chien sera couvert durant 3 mois en cas de maladie et/ou d'accident jusqu'à 150 € et à hauteur de 50% de vos factures vétérinaires, mais vous bénéficierez aussi durant ces 3 mois d'autres services: la médaille Petlink (offerte à vie) pour retrouver plus facilement votre compagnon en cas de fugue ou de perte ; et SantéVet Urgence afin de trouver 24h/7j un vétérinaire si, en cas de problème ou lors d'un déplacement, vous ne parvenez pas à joindre le vôtre.

Pourquoi ne pas en profiter puis qu'à l'issue des 3 mois offerts, ce "contrat" s'arrête automatiquement. A moins que, convaincus, vous ne souhaitiez par la suite souscrire une assurance santé animale. Ce qui relève alors de votre choix.

Pour tous renseignements complémentaires et en savoir plus, vous pouvez également joindre un conseiller au 04 81 65 09 93 (du lundi au vendredi de 9h à 20h).

Claude PACHETEAU